

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ENJEUX & AMBITIONS

Le Havre Seine Métropole 2021-2026



L'ELABORATION DU PLH

Engagée depuis le 7 février 2019 par délibération du conseil communautaire, la démarche d'élaboration du PLH a fait l'objet de deux phases de concertation.

Une première phase d'ateliers thématiques pendant l'été sur les sujets de la réhabilitation, du logement des jeunes, de la construction, des grands ensembles, du vieillissement, du handicap, de l'hébergement et des gens du voyage. Une seconde phase en octobre permettant d'échanger et de débattre sur les grands enjeux du PLH.



Au total ces ateliers ont réuni les élus et techniciens de 25 communes du territoire, les bailleurs sociaux, des associations et professionnels.

La concertation et la démarche d'élaboration du PLH se poursuivront en décembre avec les rencontres territoriales avec les maires de l'ensemble des communes de la communauté urbaine.

Rappel : les trois étapes du PLH

1 Le diagnostic

Une vision partagée du territoire, de ses problématiques et du secteur de l'habitat

identifier les enjeux

7 février 2019
Lancement du PLH

Elaboration du diagnostic, ateliers thématiques

2 Les orientations stratégiques

La ligne directrice du PLH, l'ambition politique et stratégique de la collectivité

définir les ambitions

A partir de septembre 2019
Définition des orientations stratégiques

Ateliers enjeux, rencontres territoriales avec les maires

3 Le programme d'actions

Les outils pour mettre en oeuvre la politique locale de l'habitat

mettre en oeuvre grâce aux actions

A partir de 2020
Elaboration du programme d'actions

DE L'IDENTIFICATION DES ENJEUX À LA DÉFINITION DES AMBITIONS

Enjeux

Ce qu'il faut retenir des ateliers et du diagnostic

La modernisation et le renouvellement du parc de logements



Poursuivre le renouvellement de l'offre de logements afin d'en faire un levier d'accompagnement de l'attractivité du territoire. Raisonner en « solde » en intégrant la construction et la démolition pour répondre aux besoins des ménages.

La redynamisation et la revitalisation des centralités



La revitalisation des centres-bourgs s'inscrit dans une cohérence territoriale globale mobilisant différents champs de la politique communautaire. Il s'agit de replacer l'habitat au coeur des centralités en remobilisant le parc vétuste, obsolète dans ces secteurs.

L'élaboration d'une stratégie foncière communautaire



Il s'agit pour la communauté urbaine d'élaborer une politique foncière permettant de piloter les interventions sur le foncier pour répondre au mieux aux besoins et aux enjeux de la collectivité.

Un parc social au service de l'intérêt communautaire



Il s'agit de travailler en partenariat avec les bailleurs sociaux pour que les projets de développement et les interventions sur le parc correspondent aux besoins des habitants et aux besoins du territoire.

L'accompagnement du vieillissement de la population



Mutation sociétale majeure à prendre en compte en termes d'offre de logements, il s'agit pour la collectivité de faire face aux besoins en logements en accompagnant les collectivités dans le développement d'une offre cohérente et variée pour faciliter les trajectoires résidentielles dans le territoire.

La prise en compte du changement climatique et du défi énergétique



Une urgence qui s'impose de façon transversale à toutes les politiques publiques. Pour le PLH, cela interroge les modèles de développement et d'adaptation de l'offre, mais aussi la capacité des ménages et professionnels de l'habitat à intégrer des modifications dans leurs pratiques.

La prise en compte des trajectoires résidentielles



Veiller à l'adéquation entre l'offre de logements à toutes les étapes de la vie. Une attention particulière sera portée à la question de l'offre à destination des jeunes, des personnes âgées et des publics précaires.

L'interconnexion du PLH avec les autres politiques communautaires



Habiter c'est se loger dans de bonnes conditions, c'est aussi se déplacer et vivre dans l'espace public. La mise en oeuvre du programme local de l'habitat doit s'inscrire en cohérence et en lien avec les enjeux liés à la mobilité, le Plan Climat-Air Energie, etc...

L'accompagnement des communes dans leurs projets



Il s'agit d'accompagner les communes le désirant dans la concrétisation de leurs opérations d'aménagement et d'urbanisme en leur apportant un appui en ingénierie technique.

Ambitions

Quels grands axes d'interventions pour le territoire de demain ?

Le renouvellement en profondeur du parc de logements et l'exigence d'un développement territorial qualitatif

- 4 leviers pour agir sur le parc : réhabilitation, construction, démolition et mutation
- La redynamisation et revitalisation des centres-bourgs
- La déconcentration de l'offre en logement social et un rééquilibrage de l'offre
- L'amélioration de « l'efficacité démographique du nouveau logement »

Une politique de proximité au service des habitants

- L'anticipation et la compréhension des transitions démographiques (vieillesse, nouvelles compositions familiales...), sociales (nouveaux besoins, précarisation croissante...) et climatiques (risque de submersion, opportunité du climat local...)
- L'amélioration des trajectoires résidentielles pour l'ensemble des habitants du territoire (jeunes, publics précaires, familles...)
- L'information et la communication sur les dispositifs existants auprès de la population

Un projet co-construit pour la cohésion et la cohérence territoriale

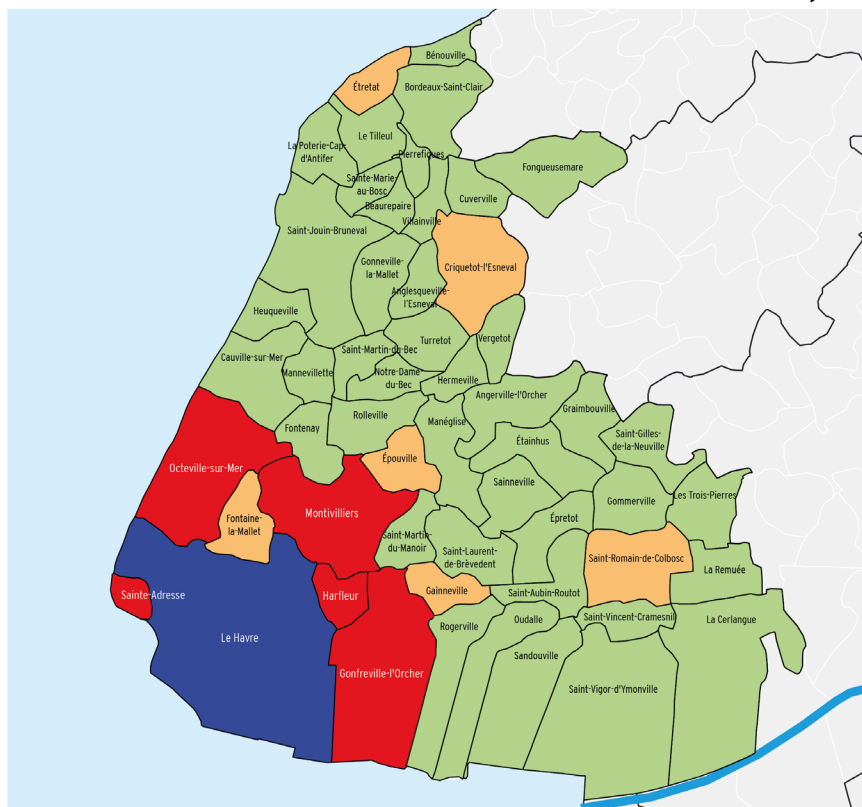
- Un pilotage cohérent de la production (choix des projets, localisation...)
- Un accompagnement des communes dans leurs projets
- Un travail partenarial avec les bailleurs sociaux à approfondir
- Une interconnexion des politiques communautaires

LES RENCONTRES TERRITORIALES AVEC LES MAIRES

Pour poursuivre le travail d'élaboration du PLH, 3 moments de rencontres avec les maires sont planifiés afin d'échanger ensemble autour des ambitions du PLH et de présenter la démarche d'élaboration des fiches communales.

- Rencontre avec les maires des communes des **centres bourgs** (Criquetot-L'Esneval, Epouville, Etretat, Fontaine-la-Mallet, Gainneville, Saint-Romain-de-Colbosc), **le 2 décembre 2019 de 14h30 à 17h00 à Epouville.**
- Rencontre avec les maires des communes constituant les **pôles urbains** (Gonfreville-l'Orcher, Harfleur, Le Havre, Montivilliers, Octeville-sur-Mer, Sainte-Adresse), **le 3 décembre 2019 de 14h00 à 16h00 à l'Hôtel de la Communauté.**
- Rencontre avec les maires des **communes rurales**, **le 4 décembre 2019 de 9h30 à 11h30 à Angerville-l'Orcher** (42 communes).

Les communes de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole



Typologie des communes

- pôle urbain principal
- autre pôle urbain
- centre bourg
- commune rurale

Éléments de contexte

- Intercommunalité
- Communes hors CU LHSM



Source : AURH
Fond : IGN - Admin Express 2019
Réalisation : AURH (SCAH - 05 / 2019)



LES PROCHAINES DATES CLÉS

- Conférence des maires : **le 6 décembre 2019**



@aurh_officiel
@aurh_veille



Agence d'urbanisme de la région du Havre
et de l'Estuaire de la Seine

4 quai Guillaume Le Testu
76063 LE HAVRE cedex
www.aurh.fr / Tél. : 02 35 42 17 88 / Fax : 02 35 21 51 57